

Conseil municipal du 18 avril 2025

Présents : Mmes Boulet, Soulier, Motescu, Marliac : Mrs Chauvel, Crozatier

Excusée : Mme Amarger, Mr. Armand, Mme Falvet,

Absent : Mr. Pastourel

Validation du PV du 28 mars 2025

Ordre du jour :

1- Délibération relative au choix de l'entreprise – Assainissement au bourg de Vieillespesse

L'estimation faite par le bureau d'étude est de 338 838 € TTC.

Les 3 offres reçues sont : Entreprise CYMARO 394 226.40 € TTC ; Entreprise VALY 194 616 € ttc ; Entreprise MARQUET 252 913.44 € TTC.

Le classement des 3 offres par le bureau d'études ACDEAU, avec proposition du choix intermédiaire.

Obs : demande de DETR (35 % de financement acté), et demandes auprès du Fonds Cantal Solidaire et de l'Agence de l'eau (à suivre)

Délibération : validation du choix de l'entreprise Marquet 252 913.44 € TTC)

2- Délibération relative au choix de l'entreprise – Aménagement de la traverse du bourg

L'estimation faite par le bureau d'étude est de 417 157.68 € TTC.

Les 4 offres reçues sont : Entreprise CYMARO 421 581 € TTC ; Entreprise VALY 342 588.28 € TTC ; Entreprise ROGER MARTIN 412 668 € TTC ; Entreprise MARQUET 403 787.64 € TTC.

Le classement des 4 offres par le bureau d'études CIT, avec proposition de choix.

Une demande de DETR formulée, mais dossier non retenu. La demande sera renouvelée à l'automne pour dépôt en 2026.

Demandes d'aides : Région, Département (pour le revêtement RD 909), Amendes de police, Fonds Cantal Solidaire : à suivre

Délibération : validation du choix de l'entreprise Marquet (403 787.64 TTC)

3- Délibération relative à la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne – Assainissement au Bourg

Demande à formuler en fonction de l'entreprise retenue et du prix déterminé : Marquet (210 761.20 € HT) – 35 %

Délibération : validée

4- Délibération relative à la demande de subvention Amendes de police 2025 – Aménagement de la traverse du bourg

Demande relative au marquage au sol, signalétique, mise en sécurité.

Demande formulée sur le montant de 71 348 HT pour obtention du forfait de 7 500 euros maxi.

Délibération : validée

5- Délibération relative à l'achat du terrain de M.et Mme Conte Dominique pour l'installation de la pompe de relevage – Travaux assainissement

Achat de 30 m2 (4 euros/m2) puis coût de bornage de 695,40 TTC et frais de notaires à prévoir. Suppression de la station actuelle avec installation d'une pompe de relevage qui refoule à la station ouest du bourg.

Délibération : ajournée en attente du numéro de parcelle.

6- Délibération relative au renouvellement des baux des biens de section de la Fageole

Le règlement d'attribution des terres à vocation agricole ou pastorale a été revu et complété.

5 exploitants agricoles concernés, chacun avec 2 lots, pour une surface totale de 38 ha. Pas de changement sur ces différents points.

GAEC Beaufort a fait une demande orale d'achat du bien de section 324 La Fageole lors de la réunion renouvellement des baux organisée le 17 avril 2025. Il doit proposer un prix d'achat, dès lors le conseil municipal délibérera.

Ne prend pas part au vote M. Chauvel.

Délibération : validée

7- Auberge

Lettre avec AR reçue pour le départ des chambres d'hôtes au 11 juillet 2025.

Questions diverses/Tour de table

-point Transport scolaire : nouvelle tarification et organisation

-trou sur la route du Vialard au lavoir du Pradal

-barrières de pourtour des poubelles à vérifier/consolider (cf Vialard) : Sytec

Levée de séance à 23h15